

Intitulé de l'UE	Complément de formation en ce compris la valorisation de l'engagement étudiant (Partie III)
Section(s)	- (1 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Line MARTROYE	24	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Compléments de formation - Partie 3	24h	Line MARTROYE

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Compléments de formation - Partie 3 : 24h d'AIP

Langue d'enseignement
Compléments de formation - Partie 3 : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité • S'appropriier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates • Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles

Acquis d'apprentissage spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • Découvrir, expérimenter et appliquer différentes techniques, outils applicables dans l'éducation spécialisée.

Contenu de l'AA Compléments de formation - Partie 3
Ateliers développant des techniques et des outils concernant les thèmes suivants:

- créativité artistique (éducation plastique, théâtrale, musicale, techniques de cirque...)
- techniques sportives (sports adaptés, yoga,...)
- langue des signes

Méthodes d'enseignement

Compléments de formation - Partie 3 : approche interactive, approche par situation problème, activités pédagogiques extérieures

Supports

Compléments de formation - Partie 3 :

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Compléments de formation - Partie 3 : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Compléments de formation - Partie 3 :

- Présence obligatoire (les 24 heures doivent être prestées même si vous avec un CM)
- Présentation de vos ateliers devant les institutions le vendredi

Toute(s) absence(s) justifiée(s) ou non de plus d'un jour à la semaine du complément de formation entraînera un absent (A) à toute l'activité d'apprentissage

Selon les articles 138 du décret du 17 novembre mais aussi 9.1 de notre règlement des études qui précise que: " par exception, les évaluations de certaines activités peuvent n'être organisées qu'une seule fois sur une période regroupant 3 quadrimestres successifs."

Une épreuve unique sera proposée durant l'année académique pas de possibilité de récupération en seconde session.

Le règlement précise, en outre, que l'étudiant doit prendre régulièrement connaissance des indications portées aux tableaux d'affichage, aux valves électroniques ainsi que sur leur adresse e-mail HEH (Article 6)

Une épreuve compensatoire sous forme de stage de 24 heures sera mise en place à la demande de l'étudiant et ce au plus tard lors de la consultation de copie du mois de juin à la condition qu'il soit en ordre de justificatifs pour ces absences lors de ladite semaine obligatoire.

Année académique : 2020 - 2021